L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 15 OCTOBRE 1891.

—Une dépêche reçue par M. Howard annonce que Mme et M. Maugé sont partis d'Atlanta hier à 5:45 P. M., et qu'ils arriveront ce matin à 7 heures et demie à la Nouvelle-Orléans.

—Nous avons reçu la visite de M. Sam. F. Kingston, le représentant de la troupe A. M. Palmer.

Concert-Spectacle.

Le salle de l'Union Française sera tout à l'heure en liesse. Ce soir, en effet, a lieu comme nous l'avons déjà dit, le concert spectacle au bénéfice de Mme et Mlle Peltier, qui faisaient partie de la dernière troupe de l'Opéra, et qui ont eu le malheur de perdre partiellement leurs costumes de théâtre dans un incendie récent.

Le spectacle se composera de trois actes : *Le Petit Abbé, opérette—La Corde Sensible*, vaudeville à couplets—l'un des meilleurs spécimens du type connu : *Un Mari dans du coton*, comédie-vaudeville.

Un intermède musical, une tombola et enfin un bal, le tout avec orchestre conduit par M. Geo. Paoletti.

Prix d'entrée 25 cents ; sièges réservées 50 cents.

On commencera à sept heures et demie.

Théâtre St-Charles.

The Devil's Auction poursuit avec succès le cours de ses représentations. Nous sommes heureux de constater la réussite de la pièce et le chiffre élevé des recettes.

En effet très élevé aussi est celui des dépenses auxquelles s'est risqué M. Gilmore pour rajeunir, remonter sa féerie ; c'est là un très utile encouragement aux impresarii.

Il leur prouve une fois de plus qu'on sait à peu près certain de compatir le public quand, dans une œuvre de ce genre, on fait de la mise en scène intelligente, de bon goût.

Assurément les trois dernières soirées et la dernière matinée de *Devil's Auction* vaudront celles qui les ont précédées.

Dimanche 15 octobre : *Bottom of the Sea*, autre pièce à grand spectacle.

Académie de Musique.

La troupe maintenant à l'Académie de Musique emportera le meilleur souvenir de la Nouvelle-Orléans.

En effet c'est toujours devant une salle bien garnie qu'elle joue et il serait mal avisé d'avoir un auditoire plus sélectif. A la fin on en écoute la comédie : *The County Fair* on sent, à ne s'y point tromper qu'elle intéresse vivement.

Ce même public qui, l'autre jour, se gaudissait aux excentricités d'une pantelonnade, s'attache à une œuvre d'un type diamétralement opposé. En présence d'une idylle, il en suit toutes les péripéties, il en apprécie les moindres détails, et s'en traitant avec bon droits qu'il applaudit. Ce qui prouve qu'il est loin d'être blasé sur les choses du théâtre et nous l'en félicitons.

A nouveau nous recommandons et l'œuvre et son représentation.

Ce soir sixième représentation.

Lundi prochain, 19 octobre, première représentation de : *Alabama*.

Grand Opera House.

Ce sont les grelots du ménestrélisme qui tintinnabulent à cette heure au Grand Opera House. Et l'on répond très allègrement à l'appel ; ce qui n'a rien pour vous surprendre. A tort ou à raison, les ménestrels sont enfants gâtés du public, un peu partout. Du public américain avant tout et tous nous savons que quand l'une de ses troupes émigre, pour un temps, à Paris, elle y fut fort bien reçue, elle y fut souvent fêtée.

Les Cleveland Minstrels sont, sans conteste, au premier rang dans leur ligne. Ces artistes se gardent de sombrer dans vulgarités dans lesquelles sombrèrent trop souvent d'autres compagnies. Ils sortent des chemins par trop battus, et s'ils conservent certaine traits inhérents à ce genre, ils en ont élargi la cercle et multiplient les *spécialités*, dont quelques unes sont assurément fort curieuses. Même programme ce soir.

On annonce pour dimanche : *Kajanka*.

Le rétablissement de l'équilibre européen.

Aux discours si pacifiques que plusieurs ministres français ont, récemment, prononcés, le chancelier de l'empire d'Allemagne a répondu par un discours qui ne l'est pas moins. M. le général de Caprivi, à Osnabrück, n'est montré pleinement rassuré et rassurant sur la situation de l'Europe, et les termes dont il s'est servi, méritent—dit le *Journal des Débats*—la plus complète approbation. Par une coïncidence qui n'est certainement pas fortuite, mais qui tient à la même appréciation, à un jugement analogue porté sur les derniers incidents, sur leur caractère et sur leur signification, M. de Caprivi a parlé comme M. Ribot, et nous retrouvons, dans le discours d'Osnabrück, quelques unes des expressions que nous apprenions, hier, dans le discours de Rapamme. M. Ribot avait dit que la force de la France aujourd'hui reconstituée, était une garantie nécessaire apportée à l'équilibre général ; M. de Caprivi reprend la même pensée et il lui donne, en l'énoncant à son tour, une consécration nouvelle. "Les relations les plus étroites, a-t-il déclaré, qui se sont établies entre les différents Etats, dans ces dernières temps, ne donnent pas lieu à des appréhensions ; ces rapprochements ne constituent probablement pas autre chose que l'établissement de l'équilibre européen tel qu'il existait autrefois."

Nous sommes heureux de voir revenir, dans les usages de la politique, cette expression et cette idée d'équilibre, qui y ont tent, jadis, une si grande place. On regardait alors l'équilibre entre les diverses puissances comme la condition même de la liberté de chacune d'elles, et, toutes les fois qu'il était menacé et renversé d'un côté, un instinct secret avertissait les puissances qu'elles devaient se porter de l'autre, afin de le rétablir. L'histoire de l'Europe, depuis plusieurs siècles, a été dominée et dirigée par ce principe de l'équilibre, qui était universellement accepté. Comment n'est-il fait que, depuis vingt ans, on l'ait abandonné et oublié au point qu'on a vu plusieurs grandes puissances se grouper autour de celle qui paraissait plus forte, pour lui apporter leurs concours éventuel contre celle qui paraissait l'être moins ? C'est la première fois, croyons nous, que pareil phénomène s'est produit, et il y a lieu d'être surpris qu'il ait duré si longtemps. On aurait pu se l'expliquer si la France avait réellement mis en péril la tranquillité de l'Europe, mais jamais elle n'a été plus spontanément dévouée à la paix que pendant cette période, et, tout entière occupée à l'affermissement de ses institutions intérieures, à la poursuite des réformes sociales et au développement de ses progrès économiques, elle y a donné le plus rare exemple de modération, de calme et de sang-froid. Pourquoi donc toutes ces alliances dirigées contre elle ? N'était-il pas à craindre qu'on ne fut tenté, à un moment, d'en tirer avantage à son détriment, et, pour dire toute la vérité, cela n'est-il pas presque arrivé plusieurs fois ? Le conflit n'aurait-il pas risqué d'éclater, dans plus d'une circonstance, si nous n'avions pas été assez résolument sages ? Mais il y avait là un danger permanent : il ne suffisait pas d'y échapper au jour le jour, il fallait l'écarter d'une manière définitive, absolue. Le seul moyen pour cela était de rétablir l'équilibre des puissances en donnant un contre-poids à la force exorbitante qui provenait de l'alliance militaire de certaines d'entre elles. Le politique française a, de longtemps, vécu ce résultat, destiné à rendre la paix plus sûre, puisqu'il la rendait, pour nous, plus digne. D'autres groupements se sont dessinés, et même nettement manifestés, à côté de ceux qui existaient déjà. Nous nous en sommes réjouis en déclarant, bien haut, que la paix ne pouvait qu'y gagner en solidité, mais il était à craindre que le fait ne fût apprécié tout autrement de l'autre côté du Rhin, et nous avons vu, en effet, quelque inquiétude se produire dans l'opinion. Le discours de M. de Caprivi prouve que le gouvernement ne la partage pas.

Si le gouvernement allemand n'a pas cru, comme nous, la nécessité de l'équilibre—et rien n'est plus naturel—il en accepte les conditions et probablement les conséquences. Le chancelier de l'empire a parlé de la paix comme on le fait à Paris, comme on le fait à Londres, et, nous l'espérons aussi, à Vienne et à Rome. On ne peut que l'en féliciter.

Guérison certaine de l'ivrognerie sans que l'ivrogne s'en doute, par le nouvelle méthode d'un célèbre médecin français. Voir ou écrire au Dr A. H. de Villeneuve, Homœopathe, 66 rue Nord Rempart.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U. sur les aliments.

Royal Baking Powder

ABSOLUMENT PUR.

Controverse au sujet d'aliments purs.

Le succès couronne les efforts tentés pour combattre les mauvaises poudres à pâtisserie.

La guerre agressive que la compagnie "Royal Baking Powder" se voit forcée de faire pour combattre l'usage de poudres à pâtisserie impures, falsifiées, usage répandu dans tout le pays, obtient le résultat désiré. Les scandaleuses attaques dirigées contre la Compagnie Royale par les fabricants d'articles impurs—évidemment dans le double but de se venger et de parer aux désastreux effets de révélations nuisibles—sont une preuve que ces fabricants s'émeuvent ; et les rapports officiels émanant de plusieurs fonctionnaires publics et donnant pleinement raison aux affirmations de la Compagnie Royale, ont mis en éveil le sentiment public qui, aujourd'hui, favorise le recours à une loi répressive, de manière assure pour le commerce légitime.

La compagnie "Royal Baking Powder" s'attache depuis quelque temps à dévoiler les contrefacteurs et à empêcher la vente de poudres à pâtisserie adultérées. Ayant découvert, après examen de plusieurs qualités, qu'il y avait sur le marché un grand nombre de poudres nuisibles, elle le fit savoir ouvertement et révéla aux journaux et aux autorités sanitaires les noms des fabricants en défaut.

Des médecins, des Bureaux de Santé, des Corps législatifs dans tout le pays se saisirent de la question. Des chimistes vendus chargés d'analyser les diverses qualités de poudres qui se vendaient sur le marché ; et le gouvernement, lui-même, autorisa une enquête avant de faire achat de son approvisionnement pour l'armée, la marine et les Indiens.

Le résultat confirma les plaintes de la Compagnie Royale. Non seulement le plus grand nombre des poudres à pâtisserie dans la consommation furent-elles trouvées falsifiées ; mais encore beaucoup d'entr'elles contenaient, ou en avaient, l'assurance, de l'alun et d'autres ingrédients pernicieux en quantités telles, qu'il était imprudent d'en faire usage pour les aliments. Au profit des plaintes, la Compagnie "Royal Baking Powder" n'a pas hésité à mettre en rivalité son produit avec tous les autres ; et cela a été pour elle une satisfaction de voir les chimistes du gouvernement et des Etats ainsi que les corps sanitaires, après leurs expertises, proclamer le sien supérieur à tous comme efficacité, comme pureté, comme salubrité, produit absolument libre de toutes substances de qualité inférieure et nuisibles.

D'après de récents rapports officiels, il est évident que l'alun et d'autres ingrédients impurs ont fait leur apparition sur le marché en quantités dangereuses ; et l'irréductible scénario, la Royale, est encore sur la voie des hostilités. En continuant sa guerre contre les poudres adultérées, la Royale se heurte à l'ancienne opposition et essuie les mêmes injures. Mais le public apprécie, comme précédemment, d'ailleurs, le motif de ces injures et le mobile de la Compagnie Royale ; et il rendra justice à la compagnie qui si courageusement se défend contre de perfides attaques.

Le World's Fair.—Le Sud paut se vanter, sans préjudice, d'avoir plus que sa part du world's *fair*. La beauté reconnue des Dames du Sud est due en grande partie à l'usage du "Creole Female Tonic," l'ami et le favori des Dames, et une guérison certaine de toutes les maladies de femmes.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 octobre 1891.—Indications : Pour la Louisiane. Temps beau, température stationnaire excepté un peu plus chaud dans la partie nord, vents du nord.

Température du 14 octobre 1891.
Thermomètre de E. A. L. Claudel, Opticiens, No 142 rue du Canal.

Entre Carondelet et Baronne.	Fahrenheit	Centigrades
Heure du matin	62	17
Midi	74	23
3 P. M.	78	26
6 P. M.	74	23

MARIAGES NAISSANCES ETC DÉCÈS
Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

George Stolz à Mary E. Hawkins
Horace F. Foster à Lucy B. Appiegate
Jean P. Laporte à Marie Vincent.
Joseph Cazale à Pélitie Volker.
Joseph Wisbock à Annie Grindley.
Edward T. Johnson à Ethel B. Walker.
John R. Cheshire à Mary McNair.
Samuel S. Gray à Mary F. Vollar.
Sylvester Harvey à Julia A. E. Bostic.

Naissances.

Mme Tiro. Schols, une fille.
Mme Henry J. Hussing, une fille.
Mme Thomas Seibert, une fille.
Mme Joseph F. Gross, une fille.
Mme Emile Ducire, une fille.
Mme Antoine S. Hymel, un garçon.
Mme Joseph F. Finch, un garçon.
Mme Mates Pagano, un garçon.
Mme Charles Meeder, un garçon.

Décès.

Wilcoma L. Smith, 27 ans, 817 rue Urquhart.
Deleire W. Muro, 37 ans, 240 1/2 rue des Champs Elysées.
Pauline Trevel-, 24 ans, 305 rue Ste-Anne.
Dame Veuve Harriet Menge, 82 ans, coin St-Charles Avalle.
Dame Veuve Catherine Bradford, 80 ans, rue Felicity, entre Baronne et Carondelet.
Louis P. Peters, 27 ans, coin Constance et Septième.
Edna P. Hamner, 13 mois, 86 rue Nouvelles.
Harrison McDowell, 5 jours, 172 rue Thalie
Dame Veuve F. Hennon, 76 ans, 298 rue Bourgogne.
Jamel Malvey, 40 ans, Louisiana Retreat.

Souscription pour les inondés.—Souscription pour les victimes des inondations en Espagne

Montant jusqu'à date	$2,072 55
Continuation de la collection faite par MM. J. Venta, M. Gonzalez y J. Perez, comme suit :	
Desporte & Gonzalez	5 00
Manuel Castillo	5 00
J. Barraya	5 00
E. Urbean	5 00
Vicente Unlarres	5 00
L. Rocca	5 00
José Perez	5 00
Frantz & Schoen	5 00
Victorino Fernandas	5 00
Capt. J. Van Gener	5 00
J. A. DeBen	5 00
J. F. Ferrer	5 00
Antonio Suarez & Bro	5 00
P. A. Capdau	5 00
C. Menendez	5 00
A. F. Brey	5 00
Delfin Vila	2 50
Pedro Miguenes	2 50
Rafael Gener	2 00
Rév. T. Rouge	2 00
José Caió	2 00
José Alaban	2 00
Manuel Orrantia	2 00
Total jusqu'à ce jour	$2,167 55

Nile-Orléans, 14 octobre 1891.

Le juge Alfred Roman.—L'honorable juge Alfred Roman vient d'être assez gravement malade. Ses nombreux amis apprendront avec plaisir qu'il est à peu près complètement guéri, grâce aux soins intelligents et dévoués que lui a prodigués le Dr Formento et à ceux dont il a été entouré par sa famille. Il ne lui faut plus, pour recouvrer entièrement la santé, que quelques jours de repos.

Chute.—Hier matin, à 7 heures, M. Félix Bordenave, qui passait en voiture au coin des rues Poydras et St-Charles, est tombé et s'est blessé derrière la tête contre le bord du trottoir. Il a été transporté chez lui, No 240 rue Poydras, par les soins de son frère qui a appelé la voiture d'ambulance.

Les étudiants ont déclaré l'état du blessé très grave.

Arrestation de deux voleurs.—A 2 heures 15 de l'après-midi, on a arrêté deux jeunes nègres, Wm Coleman et Perry Ross, qui offraient en vente au magasin de seconde main, situé coin Dauphine et Conti, une couverture neuve évaluée $1 75, qui avait été volée dans le magasin de Mme Michel Lion, rue Ste-Anne. Les deux nègres ont été accusés de vol.

Bras cassé.—Hier matin, à 11 h. 30, Alfred Hamilton, un enfant de 6 ans, qui se promenait dans une petite charrette traîné par une chèvre, rue Pologne, No 97, s'est cassé le bras droit en tombant, la voiture ayant versé.

Menus faits.—Hier matin, à 7 heures 45, le remorqueur *Diel*, capitaine Nelson Fitzgerald, a coulé pour $25 de dommages au pont du Vieux Basin, à l'intersection de la rue Marais.

Comité Démocratique d'Etat.

Après une discussion qui occupe les deux séances, celle du matin et celle du soir, le Comité est enfin constitué et prêt à commencer ses travaux.

La deuxième réunion du Comité Central Démocratique d'Etat, ajournée de la veille, a été tenue hier matin à la Salle Grunewald.

L'assistance était non moins nombreuse et plus enthousiaste peut-être que le jour précédent.

La séance est ouverte à 10 heures 10 par le président J. S. Lanier. Soixante-dix-huit membres répondent à l'appel.

M. E. O'Sullivan annonce, comme président du comité d'examen des lettres de créances, que ce comité est prêt à soumettre son rapport.

Voici sa décision sur les représentants des différentes paroisses :

Le droit de vote est reconnu aux représentants de Sabine, St-Landry et Washington et à celui du 14me ward.

Cameron—Le représentant du délégué de cette paroisse, M. Harper, n'est pas accepté.

Grant—Même décision au sujet de M. N. Harrisson, représentant M. McCain.

Jackson—A. S. Hill qui remplace M. A. H. Mays, est accepté.

Iberville—M. A. Brown est accepté pour cette paroisse.

Tangipahoa—L'élection de M. Bennett est acceptée.

Bienville—W. H. Lazarus est reconnu comme représentant de cette paroisse pour remplir la vacance causée par le changement de domicile de M. T. Manghan.

St-Landry—Phil. Stagg est accepté pour remplir la vacance causée par la mort de M. Prescott.

Sabine—A. H. Forster, nommé en remplacement de M. F. Smith, est reconnu comme membre.

Après lecture de documents relatifs à la situation de M. Parlange, les membres du comité qui se trouvent en minorité demandent leur rapport dont M. Price donne lecture.

Dans ce rapport ils approuvent celui de la majorité relatif à l'acceptation des lettres de créance de MM A. J. Murf, C. Bienvenue, E. Hill, H. Kernochan, S. Hoe et D. Stewart, qui représentent certains délégués.

Même décision relativement à l'élection des nouveaux membres, MM. A. Pondor, C. Varnado, P. Hoy, D. Casey et H. Brown.

Il font opposition au choix de M. Bennett, et approuvent celui de M. Harper et de M. Harrison.

Ils recommandent le maintien de M. Parlange comme représentant de la Pointe-Coupée.

De même pour M. B. Ojeda.

Ils se plaignent que M. C. Ellis, représente Terrebonne et habite la Nouvelle-Orléans depuis longtemps.

Opposition au choix de la majorité de M. Lazarus, pour la paroisse Bienville. Ils recommandent entre les deux candidats le choix de M. J. Brice.

Plusieurs documents sont lus par M. Pierson au sujet des divers cas et principalement de celui de M. Parlange.

Alors commence une interminable discussion au sujet du droit des factions du Comité de reconnaître l'acceptation ou le rejet des lettres de créance de ceux ou les membres.

M. Pierson propose que le droit de vote soit reconnu aux membres contre lesquels il n'y a point d'opposition.

Objection de M. Butler.

Il serait trop long de faire mention ici de tous les arguments simples et parfois deux factions à l'appui de leurs intérêts. Il suffira de dire qu'après trois heures employées à discuter sans résultat, on est arrivé à une solution, sous forme de motion de M. Pierson qui propose de prendre une décision sur les différents cas, par ordre alphabétique.

M. Butler offre de substituer à cette motion celle de procéder dans l'ordre où se trouvent mentionnées les paroisses dans le rapport du comité.

Le vote sur cette dernière motion donne un résultat de 43 voix en faveur et 38 contre.

En conséquence, M. Butler propose de procéder selon la motion.

La première paroisse mentionnée est Washington, représentée par M. Varnado. Pas d'opposition, non plus que pour MM. D. Casey, du 14e ward, Amos L. Ponder, de Sabine, et Phil Stagg, de St-Landry.

Cameron—M. J. G. Harper, envoyé par M. E. L. Storiese, représentant de cette paroisse, est reconnu comme membre après une très vive discussion, à la suite de laquelle le vote donne en sa faveur une forte majorité : 57 contre 15.

Grant—M. Harrison, délégué par M. McCain, est refusé.

Jackson—A. L. Hill, délégué par M. A. H. Mays, est accepté.

Iberville—Représenté par A. Brown.

Tangipahoa—S. Bennett.

Bienville—W. H. Lazarus choisi à un mass meeting pour représenter la paroisse, et M. Brice élu par le comité de paroisse pour remplir la vacance qui existe dans cette paroisse. M. Sullivan dit que le délégué choisi en mass meeting doit être accepté parce qu'il a été choisi par le peuple et que sa voix doit être écoutée. C'est une preuve que la population n'approuve pas le choix du comité de paroisse.

Sur motion de M. Butler, le rapport de la minorité est approuvé et des deux représentants, M. Brice est choisi à l'unanimité.

Pointe-Coupée—J. Davies est proposé pour remplacer M. Parlange.

Dans son rapport, le comité déclare accepter le remplacement.

M. O'Sullivan propose d'adopter le rapport du comité.

M. Pierson insiste pour que M. Parlange soit conservé comme représentant de la paroisse.

M. Cunningham dit que prévoyant une très longue discussion sur cette question, il conseille l'ajournement.

Il est 3 heures, et les membres pourront aller prendre leur repas.

Il propose l'ajournement à 7 heures et sa motion est adoptée.

A la réunion du soir, les membres du comité se sont réunis avec beaucoup plus de ponctualité. Des 6 heures 30, ils ont commencé à arriver avec des groupes nombreux de citoyens intéressés dans les délibérations du comité, si bien, qu'à 7 heures 15, au moment de l'ouverture de la séance, la salle était comble.

Quatre-vingt-trois membres présents.

M. Ojeda, de St-Bernard, annonce qu'étant souffrant, il se fera remplacer par le sénateur A. Estopinal.

M. E. A. O'Sullivan ouvre la discussion commencée dans l'après midi au sujet de M. Parlange.

M. O'Sullivan dit que le comité des lettres de créances a eu de sérieuses raisons pour agir ainsi qu'il l'a fait.

Il donne lecture de la partie du rapport du comité relative aux faits sur lesquels le comité a basé sa décision.

M. Sullivan dit que lors de l'élection de M. Davies, pour remplacer M. Parlange, tous les wards de la paroisse étaient représentés et ont voté pour M. Davies.

Il ajoute que M. Parlange n'a pas payé sa taxe personnelle à Pointe Coupée, qu'il n'y a pas voté depuis le mois de février 1888. Tels sont les faits sur lesquels repose la décision du Comité par laquelle le siège de M. Parlange a été déclaré vacant.

Il a été publié un avis d'élection pour remplir les vacances existant et M. Holtz, l'avocat de M. Parlange, devait en avoir connaissance et aurait dû l'en informer.

Le député shérif de Pointe-Coupée n'a point reçu la taxe personnelle de M. Parlange, parce qu'il ne résidait point dans la paroisse et la taxe n'est pas encore payée.

M. O'Sullivan donne lecture d'une lettre de M. Heirs à M. Parlange, dans laquelle il lui annonce, ayant à le défendre dans certain procès, qu'il a été obligé de dire qu'il était résidant de la Nouvelle-Orléans, parce que autrement l'affaire n'aurait pu être plaidée.

Dans une autre lettre, il l'informe de l'indication du comité de déclarer son siège vacant ; n'ayant pas le conseiller, faute de temps, il a déclaré que M. Parlange résidait à la Nouvelle-Orléans.

La seule personne qui ait été interrogée par le comité, est M. Parlange lui-même. Il a déclaré qu'il avait quitté la Pointe Coupée avec sa famille depuis 1888. Il y est retourné et y a passé quelques semaines en 1890. Sa famille n'y a jamais résidé depuis 1888, époque à laquelle il était avocat général des Etats-Unis et exerçait à la Nouvelle-Orléans où il a séjourné jusqu'à ce jour.

Lorsque l'avocat de M. Parlange a cru pouvoir mieux prouver la résidence de M. Parlange à la Nouvelle-Orléans qu'à la Pointe-Coupée, il a rendu son siège vacant.

M. Parlange prétend n'avoir pas payé sa taxe à Pointe-Coupée parce qu'il a été élu deux fois successivement, parce qu'on l'a prié de faire la campagne pour MM. Lagan et Meyer, mais M. O'Sullivan en a fait tout autant et il a trouvé le temps d'aller voter à Lafourche.

Enfin M. Parlange ne s'est jamais plaint au comité qu'avec plaisir l'aurait conservé comme représentant s'il eut protesté et affirmé son désir de rester résidant de la paroisse. Il n'en a rien fait.

M. Cunningham dit qu'il a prié M. Parlange de répondre à M. O'Sullivan afin que son cas fut plus clairement expliqué. Il déclare que M. Parlange n'est pas responsable des actes de son beau frère, M. Howes. Il ne voudrait point qu'il en fut ainsi, car il s'est marié trois fois et il court encore la chance de l'être quatre fois.

M. Parlange dit que son avocat a agi sans son consentement.

Il se trouvait dans la paroisse Pointe Coupée au moment de l'élection du gouverneur. Il a voté aux élections primaires et aux élections générales. Il est retourné dans la paroisse depuis 1888. La seule année où il n'y alt pas mis les pieds est l'année 1890.

Il rappelle la demande qui lui a été faite par le juge Butler d'indéfrayer à la campagne faite en faveur de MM. Lagan et Meyer, et dans l'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé, par suite de ce fait, de retourner à Pointe Coupée pour voter. Il regrette presque maintenant d'avoir répondu à cet appel.

Il est impossible de croire qu'il ait eu l'intention d'abandonner la Pointe Coupée pour prendre la représentation de la paroisse dont il apprécie toute l'importance.

Tous ses intérêts n'opposent à un acte semblable. En tout cas il croit qu'ayant été nommé membre du comité. Il devrait avoir le droit d'en faire partie jusqu'à l'expiration de son mandat.

M. O. Sullivan est dans les mêmes conditions que lui et le comité n'a pas agi avec impartialité.

M. Boatner reconnaît que M. Parlange a rendu de grands services au Parti Démocrate, mais il pense que si moins qu'il est juste de confirmer la décision du comité de paroisse de Pointe Coupée. La Constitution de 1879 exige le séjour dans la paroisse que l'on représente et non simplement une résidence temporaire.

M. Parlange a quitté la paroisse en 1888 pour s'établir à la Nouvelle Orléans. Il n'y a séjourné que 10 jours depuis 1889.

Eût-il avant de prendre devant les tribunaux de Pointe-Coupée, une ordonnance de non-lieu serait rendu par suite de sa non-résidence dans la paroisse.

Dans son intérêt, son avocat, M. Howe, qui est non seulement son ami, mais son parent, a déclaré qu'il résidait à la Pointe-Coupée. Le fait qu'il n'y est pas retourné équivaut à un aveu de résidence à la Nouvelle-Orléans et le met dans l'impossibilité de représenter la dite paroisse.

Sa vacance étant été annoncée par le comité, la seule assemblée qui ait le droit de régler ces questions, le fait que cette vacance a été remplie doit être accepté comme un acte légal.

M. Boatner espère que le choix du Comité de Paroisse sera ratifié par le Comité Central.

M. C. J. Kernan dit que M. Boatner établit une différence entre M. O'Sullivan et autres et M. Parlange, alors qu'il y a une parfaite analogie, seulement parce que le Comité de Parlange a déclaré son siège vacant. Mais cet acte du comité n'est qu'un jugement sans validité par suite de la non comparution de M. Parlange, qui n'a pas été notifié et qui ne paraîtra devant le comité pour défendre sa cause.

MM. Price, Pierson, Boatner et Cunningham parlent encore sur le même sujet, et M. Don Caffrey, de la paroisse Ste Marie, plaide très éloquemment la cause de M. Parlange. Il prétend que la Nouvelle-Orléans n'est pas un résidence, que son affection pour l'Amérique et la paroisse Pointe Coupée. La stricte application de la loi de résidence, telle que l'entend M. Boatner, aurait pour résultat le renvoi des neuf dixièmes des membres du Comité.

M. Butler dit que la question a été assez longuement discutée, et il propose le vote sur la motion de M. O'Sullivan de confirmer la décision du comité.

Le vote donne le résultat suivant : *oui* 45, *non* 40.

Par suite de ce vote, M. Davies est accepté pour remplacer M. Parlange comme représentant de la paroisse Pointe Coupée.

M. Butler propose de remplir les trois vacances qui existent parmi les représentants et large.

Première vacance—M. Butler propose M. G. C. McClelland, de Madison.

M. Price propose M. A. D. Lafargue, de Rapides.

M. McClelland est élu par 48 contre 37.

Deuxième vacance—Le juge White propose M. Théo. S. Wilkinson, de Plaquemines.

M. Butler propose M. Léon Jastremski, d'Orléans.

Ce dernier est élu par 46 contre 40.

M. Butler propose M. C. T. McCade, d'Iberie.

M. D. Caffrey propose W. H. Rogers, d'Orléans. M. C. T. McCade est élu par 45 contre 41.

M. Butler demande la nomination d'un comité *on rules*, composé de 7 membres.

Il a demandé aux *amis* de lui indiquer 3 membres pour les représenter dans ce comité, mais les noms ne lui ayant pas été fournis, il a fait le choix lui-même. Il soumet la liste suivante :

J. Fitzpatrick, W. L. Smart, W. H. Mallonan, Peter Farrell, Kilburn, W. G. Gray et E. R. Chevalier.

M. Cunningham dit que ce n'est pas le moment d'élire ce Comité. Il ne peut l'être avant qu'aient été fixés les règlements relatifs aux élections primaires. C'est une question très importante. Enfin l'heure est trop avancée. M. Wickliffe dit qu'il désirerait nommer le Comité immédiatement afin qu'il puisse faire son rapport plus tôt.

A 11 heures 30, M. Wickliffe propose l'ajournement à ce matin à 11 heures.

Voici la liste complète des membres du comité ou de leurs représentants autorisés à voter sur les questions qui en présenteront le caractère :

Jno S. Lanier, chairman.

A. W. Crandall, vice-chairman.

E. D. White, trésorier.

Geo. W. Flynn, secrétaire.

A. Large—John S. Lanier, E. D. White, R. C. Wickliffe, R. C. Davey, McClelland, Pierre Lanaux, A. W. Crandall, John Fitzpatrick, C. J. Boatner, Léon Jastremski, Thos Duffy, J. M. Hollingsworth, Lawrence O'Donnell, C. T. McCade, Jno. Delaney.

Arcadia, David B. Lyons ; Ascension, Edw. W. Pugh ; Assomption, W. E. Howell ; Avoyelles, Ludger Barbin ; Est Bâton Rouge, T. J. Kernan ; Ouest Bâton Rouge, W. B. Chamberlain ; Bienville, Brice ; Bossier, J. A. Soyez ; Caddo, Andrew Currie ; Calcasieu, S. A. Fournet ; Claiborne, Jno. A. Richardson ; Catahoula, W. H. Halloman ; Concordia, Thos K. Green ; Est Carroll, T. R. Bernard ; Ouest Carroll, W. J. Gray ; Cameron, E. G. Harper ; Caldwell, R. B. Blanks ; De Soto, E. W. Sutherlin ; Est Féliciana, T. J. Ewqua ; Ouest Féliciana, Dr O. D. Bugg ; Franklin, W. J. Cordill ; Grant, pas de représentant ; Ibérie, T. Don Foster ; Iberville, A. Brown ; Jackson, A. L. Hill ; Jefferson, L. H. Marrero ; Livingston, W. L. Smart ; Lincoln, F. Moore ; Lafayette, T. J. Mayer ; Lafourche, E. A. O'Sullivan ; Laurie, Geo. W. Montgomery ; Morehouse, C. C. Davenport ; Natchitoches, M. J. Cunningham ; Ouachita, F. P. Stubbs ; Orléans, 1er ward—Denis Brady ; 2me, James Barry ; 3me, Remy Kionk ; 4me, V. Mauberrot ; 5me, Lionel Adam ; 6me, John Brewster ; 7me, C. A. Butler ; 8me, Alex. Brewster ; 9me, Alfred Moss ; 10me, Peter Farrell ; 11me, Hon J. McDonald ; 12me, Jno. C. Bach ; 13me, E. R. Lemle ; 14me, Jno. J. Casey ; 15me, Thos. E. Higgins ; 16me, A. Trezevant ; 17me, Fred Diebel ; Plaquemines, Frank C. Mesvers ; Pointe-Coupée, Charles Parlange ; Rivière Rouge, J. F. Burton ; Richland, C. H. Moore ; Rapides, R. S. Luckette ; St-Jean-Baptiste, M. A. Bechouet ; St-Martin, Jules Rousseau ; Ste-Marie, Don Caffrey ; St-Tammany, Geo. H. Ganes ; St-Landry, Phil. Stagg ; St-Landry, J. E. Pochè ; Ste-Hélène, L. M. Pipkin ; St-Charles, T. J. Baudouin ; St-Bernard, B. Ojeda ; Sabine, A. L. Ponder ; Tangipahoa, S. Bennett ; Tensas, J. C. Goldman ; Terrebonne, W. C. Ellis ; Union, W. Heard ; Vermillion, W. B. White ; Vernon, E. E. Smart ; Washington, J. N. Varnado ; Webster, Y. J. Creighton ; Winn, J. M. McCain.

Police Board.—Les membres du Police Board se sont réunis hier soir, à 7 h. 30, sous la présidence du maire Shakspeare. MM. Beanham, Demourelle, Parker, Borne, Donnand, le chef Gaster, sous-secrétaire Vondervoort et le Dr Bayon étaient présents.

Sept affaires parmi lesquelles celles des sergents Voglit, Blancher et Cooper, sont portées devant le Bureau.

On appelle celle du sergent Voglit, accusé d'être entré en uniforme dans une maison de jeu et d'être intéressé dans la dite maison. Le sergent avoue avoir joué, mais il ne dit pas avoir eu part aux bénéfices.

Il prétend aussi que la maison n'était pas un établissement public. Le maire déclare qu'en jouer le sergent est en effet venu le trouver pour lui demander s'il considérait la maison de Sablier comme une maison de jeu et qu'il lui a déclaré qu'il ne voyait pas de raison pour empêcher plusieurs personnes de jouer chez un ami.

M. Blancher prétend n'avoir pas joué pendant 3 jours et qu'il n'est pas venu à des élections congrégationnelles parce qu'on l'a prié de faire la campagne pour MM. Lagan et Meyer, mais M. O'Sullivan en a fait tout autant et il a trouvé le temps d'aller voter à Lafourche.

Enfin M. Parlange ne s'est jamais plaint au comité qu'avec plaisir l'aurait conservé comme représentant s'il eut protesté et affirmé son désir de rester résidant de la paroisse. Il n'en a rien fait.

M. Cunningham dit qu'il a prié M. Parlange de répondre à M. O'Sullivan afin que son cas fut plus clairement expliqué. Il déclare que M. Parlange n'est pas responsable des actes de son beau frère, M. Howes. Il ne voudrait point qu'il en fut ainsi, car il s'est marié trois fois et il court encore la chance de l'être quatre fois.

M. Parlange dit que son avocat a agi sans son consentement.

Il se trouvait dans la paroisse Pointe Coupée au moment de l'élection du gouverneur. Il a voté aux élections primaires et générales. Il est retourné dans la paroisse depuis 1888. La seule année où il n'y alt pas mis les pieds est l'année 1890.

Il rappelle la demande qui lui a été faite par le juge Butler d'indéfrayer à la campagne faite en faveur de MM. Lagan et Meyer, et dans l'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé, par suite de ce fait, de retourner à Pointe Coupée pour voter. Il regrette presque maintenant d'avoir répondu à cet appel.

Il est impossible de croire qu'il ait eu l'intention d'abandonner la Pointe Coupée pour prendre la représentation de la paroisse dont il apprécie toute l'importance.

Tous ses intérêts n'opposent à un acte semblable. En tout cas il croit qu'ayant été nommé membre du comité. Il devrait avoir le droit d'en faire partie jusqu'à l'expiration de son mandat.

M. O. Sullivan est dans les mêmes conditions que lui et le comité n'a pas agi avec impartialité.

M. Boatner reconnaît que M. Parlange a rendu de grands services au Parti Démocrate, mais il pense que si moins qu'il est juste de confirmer la décision du comité de paroisse de Pointe Coupée. La Constitution de 1879 exige le séjour dans la paroisse que l'on représente et non simplement une résidence temporaire.

M. Parlange a quitté la paroisse en 1888 pour s'établir à la Nouvelle Orléans. Il n'y a séjourné que 10 jours depuis 1889.

Eût-il avant de prendre devant les tribunaux de Pointe-Coupée, une ordonnance de non-lieu serait rendu par suite de sa non-résidence dans la paroisse.

Dans son intérêt, son avocat, M. Howe, qui est non seulement son ami, mais son parent, a déclaré qu'il résidait à la Pointe-Coupée. Le fait qu'il n'y est pas retourné équivaut à un aveu de résidence à la Nouvelle-Orléans et le met dans l'impossibilité de représenter la dite paroisse.

Sa vacance étant été annoncée par le comité, la seule assemblée qui ait le droit de régler ces questions, le fait que cette vacance a été remplie doit être accepté comme un acte légal.

M. Boatner espère que le choix du Comité de Paroisse sera ratifié par le Comité Central.

M. C. J. Kernan dit que M. Boatner établit une différence entre M. O'Sullivan et autres et M. Parl